



Waga Energy annonce l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Euronext Paris



Meylan (France), le 29 septembre 2021

Waga Energy, spécialiste européen de la production de biométhane à partir de gaz de décharge, créé en 2015 à l'initiative de trois ingénieurs issus du groupe Air Liquide, annonce l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 28 septembre 2021 sous le numéro I. 21-056.

L'approbation de ce document d'enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en bourse de Waga Energy sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sous réserve de conditions de marché favorables et de la délivrance par l'AMF d'une approbation sur le Prospectus relatif à l'opération.

« Face à l'urgence climatique, la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables est l'enjeu majeur du XXIème siècle. Waga Energy veut y contribuer à travers le déploiement de sa technologie brevetée WAGABOX®, permettant de produire du biométhane en quantité importante et à prix compétitif, à partir du gaz émis par les sites de stockage des déchets. Substitut renouvelable du gaz naturel fossile, le biométhane est un pilier de la transition énergétique : il peut dès aujourd'hui remplacer les énergies fossiles dans le transport, le résidentiel ou l'industrie, qui génèrent l'essentiel des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les unités WAGABOX® exploitées par Waga Energy ont déjà injecté plus de 30 millions de mètres cubes de biométhane, soit 320 GWh d'énergie, évitant ainsi l'émission de 52 000 tonnes d'eqCO₂ dans l'atmosphère.

De pionnier technologique, Waga Energy ambitionne de devenir un leader mondial de la production de biométhane pour la construction, dès aujourd'hui, du monde énergétique de demain. Très engagés, les collaborateurs de Waga Energy sont impatients de mettre leurs compétences au service de projets innovants contribuant au développement durable, avec le soutien des clients, partenaires et investisseurs de l'entreprise. ».

Mathieu Lefebvre, Guénaël Prince, Nicolas Paget
Dirigeants fondateurs de Waga Energy

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



Gaz des sites de stockage de déchets, un gisement d'énergie renouvelable sous-exploité

Chaque année, l'humanité produit plus de 2 milliards de tonnes de déchets. Plus de 70 % d'entre eux aboutissent sur des sites de stockage (également appelés « sites d'enfouissement » ou « décharges »). Ces sites émettent spontanément du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement 84 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂) sur une période de vingt ans¹. Libérés dans l'atmosphère, ces millions de mètres cubes de méthane contribuent au réchauffement climatique. Épurés de tous leurs polluants et injectés dans les réseaux de gaz, ce méthane peut aujourd'hui contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique. L'épuration du gaz des sites de stockage en biométhane est une prouesse technologique accomplie par les équipes de Waga Energy, premier acteur à proposer une solution simple, performante et économiquement viable.

Waga Energy, spécialiste européen de la production de biométhane à partir de gaz de décharge, au service de la transition énergétique

Waga Energy a été créé en 2015 à Meylan, au cœur de l'écosystème d'innovation grenoblois, sur l'initiative de trois ingénieurs issus du groupe Air Liquide. Capitalisant sur 15 années de Recherche & Développement, Waga Energy a développé une technologie de rupture pour la valorisation du gaz des sites de stockage, appelée WAGABOX®. Installées sur les sites de stockage, les unités WAGABOX® purifient le biogaz produit par la dégradation des matières organiques pour le transformer en biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile. Ce sous-produit du traitement de nos déchets est ainsi transformé en énergie propre, locale et renouvelable. Le biométhane peut être stocké et transporté dans les infrastructures gazières existantes, pour répondre à de multiples usages : chauffage, transport, industrie, etc.

Waga Energy exploite 10 unités WAGABOX® en France, sur des sites de stockage opérés par des acteurs industriels ou des collectivités. Ce parc, représentant une capacité maximale installée de 225 GWh/an, peut alimenter environ 35 000 foyers en évitant l'émission de 45 000 tonnes d'eqCO₂ par an dans l'atmosphère (soit les émissions annuelles d'environ 17 000 voitures). Neuf nouvelles unités WAGABOX® sont en construction, dont une en Espagne et deux au Canada, ce qui portera la capacité maximale installée à 450 GWh/an d'ici 18 mois. Waga Energy dispose de trois filiales à l'international, aux États-Unis (Philadelphie, Pennsylvanie), au Canada (Shawinigan, Québec) et en Espagne (Barcelone). Waga Energy estime être le leader européen de la production de biométhane à partir de gaz de décharge².

¹ Source : GIEC

² Selon la carte des projets de biométhane européens publiée par l'association européenne du biogaz, Waga Energy détient la majorité des projets produisant le biométhane à partir de décharge.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
ldray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



Au titre du premier semestre 2021, Waga Energy a réalisé un chiffre d'affaires s'élevant à 5 193 milliers d'euros et un résultat net de -2 259 milliers d'euros. Son chiffre d'affaires était de 9 460 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 avec un résultat net de -1 912 milliers d'euros.

WAGABOX® : une technologie propriétaire, brevetée et unique au monde !

La technologie WAGABOX® repose sur le couplage de deux procédés : la filtration membranaire (pour la séparation du dioxyde de carbone) et la distillation cryogénique (pour la séparation de l'azote et de l'oxygène). Ces deux procédés sont intégrés au sein d'une unité d'épuration compacte, standardisée, entièrement automatisée et pilotée à distance au moyen d'un dispositif de contrôle-commande. Une fois raccordées au réseau de gaz, les unités WAGABOX® injectent du biométhane en continu avec une disponibilité élevée. La technologie WAGABOX® surmonte tous les défis posés par l'épuration du gaz des sites de stockage, notamment la variabilité, l'imprévisibilité du gaz, et la présence d'air (oxygène et azote). Elle permet aux opérateurs de sites de stockage d'exploiter au mieux le potentiel énergétique des déchets tout en réduisant les émissions diffuses de méthane.

Un modèle d'affaires de producteur indépendant de biométhane

Waga Energy commercialise sa technologie propriétaire dans le cadre d'un modèle de développeur-investisseur-exploitant favorisant un déploiement rapide et maîtrisé à l'échelle mondiale. Waga Energy achète le gaz brut aux opérateurs de sites de stockage des déchets, finance la construction des unités WAGABOX®, les exploite, et génère des revenus en revendant le biométhane aux énergéticiens. Ce modèle d'affaires assure des revenus récurrents sur des durées de 10 à 20 ans, via la signature de contrats de vente de biométhane à long terme. Waga Energy finance les projets WAGABOX® au travers de sociétés dédiées (Special Purpose Vehicles ou « SPV ») par fonds propres, dette bancaire et/ou obligataire.

Du biométhane à prix compétitif ou à parité réseau

La solution WAGABOX® permet de produire partout dans le monde d'importants volumes de biométhane à prix compétitif. Sur des sites de stockage émettant d'importants volumes de gaz, Waga Energy est même en mesure de fournir du gaz renouvelable au prix du gaz naturel. Le prix de vente du biométhane produit par les unités WAGABOX® est compris entre 40 € / MWh et 70 € / MWh, le coût de production diminuant avec l'augmentation de la capacité de l'unité.

Un modèle durable, fédérateur et profitable à tous

Les projets d'injection de gaz des sites de stockage basés sur la solution WAGABOX® créent de la valeur et des synergies positives pour l'ensemble des parties prenantes : énergéticiens acheteurs de biométhane, opérateurs de site de stockage, pouvoirs publics, communautés locales. Ils contribuent en outre au bien commun à travers la production d'une énergie renouvelable au service de la transition énergétique.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



Une équipe résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique

Fin septembre 2021, Waga Energy et ses filiales emploient 76 collaborateurs de 7 nationalités, dont 48 % bénéficient du statut de cadre. Chacun d'eux est un spécialiste hautement qualifié dans son domaine. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique, la *Wagat* regroupe toutes les compétences nécessaires à la réalisation de projets d'injection de biométhane sur les sites de stockage : développement commercial, financement, conception, construction, exploitation, maintenance, vente du biométhane, etc.

Une énergie verte en plein essor notamment en Europe et en Amérique du Nord

Le biométhane est au cœur des stratégies énergétiques et économiques de nombreux pays. Au-delà de son intérêt environnemental, il répond à des enjeux géostratégiques importants : produit et consommé localement, il contribue à l'indépendance énergétique des États. Pouvant être adopté dès aujourd'hui dans tous les pays disposant d'infrastructures gazières, le biométhane connaît depuis une dizaine d'années un développement rapide, notamment en Europe et en Amérique du Nord. En Europe, la production a progressé de 27 % en 2020 pour atteindre 28 TWh, avec l'ambition d'atteindre 11 % de gaz renouvelable dans le réseau à horizon 2030³. L'Agence Internationale de l'Énergie estime que la consommation de biométhane pourrait atteindre 2 392 TWh en 2040. Ce niveau de consommation éviterait l'émission de 1 000 millions de tonnes de gaz à effet de serre, soit l'équivalent des émissions d'un pays comme l'Inde⁴.

Déployer la solution WAGABOX® à grande échelle pour un impact environnemental immédiat

Waga Energy évalue à 20 000 le nombre de sites de stockage des déchets dans le monde. Moins de 1 % du gaz produit est aujourd'hui valorisé sous forme de biométhane, illustrant le potentiel immense de déploiement de la solution WAGABOX®. Waga Energy cible prioritairement l'Europe et l'Amérique du Nord, où il existe plus de 4 200 sites de stockage. En équipant le plus grand nombre possible de ces sites d'unités WAGABOX®, Waga Energy entend contribuer activement et rapidement à la lutte contre le dérèglement climatique.

Un plan de développement ambitieux pour un chiffre d'affaires de 200 M€ à horizon 2026

Waga Energy vise un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros (en prenant pour hypothèse un équivalent de 80 unités opérant à pleine capacité sur l'année) et un parc installé de 100 unités WAGABOX® en exploitation fin 2026. Waga Energy devrait avoir sécurisé à cette même échéance environ 400 M€ de chiffre d'affaires annuel récurrent et contractualisé, correspondant à l'exploitation de 120 unités WAGABOX®.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idrayer@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



La bourse pour accompagner la croissance

L'atteinte de cette ambition passe par des investissements stratégiques, financés dans le cadre du projet d'introduction en bourse, autour de deux principaux axes :

- Une accélération des capacités technico-commerciales avec le recrutement de profils qualifiés pour accélérer l'expansion à l'international ;
- Des investissements en fonds propres dans les SPV qui portent les unités WAGABOX®.

Une performance extra-financière reconnue par Ethifinance

Au-delà des bénéfices environnementaux liés au déploiement de sa technologie, Waga Energy est engagée dans une démarche de responsabilité sociale. L'agence de notation Ethifinance lui a attribué en septembre 2021 la note de 69/100, correspondant à un niveau de performance extra financière « avancé », devançant de 33 points la moyenne des entreprises de son univers⁵.

Waga Energy s'illustre notamment par des engagements forts sur le développement des compétences de ses employés, le respect de la parité au sein du conseil d'administration, le suivi proactif des indicateurs clés de performance environnementale et la sélection de fournisseurs sur des critères sociaux et environnementaux. Cette notation a été réalisée à la demande de la société.

³ *Gas for Climate*, consortium européen regroupant les principaux gestionnaires de transport de gaz.

⁴ Chiffre intégrant les émissions de CO2 qui se seraient matérialisées si du gaz naturel avait été utilisé en lieu et place du biométhane ainsi que les émissions de méthane qui auraient résulté de la décomposition des matières premières si elles n'avaient pas été valorisées.

⁵ Critères de benchmark retenus par Ethifinance : taille de l'entreprise en nombre de collaborateurs (< 100), pour le secteur Industrie-Energie renouvelable et conventionnelle ; Échantillon de notes 2021, fondées sur des données 2020.

Mise à disposition du document d'enregistrement

Le document d'enregistrement de Waga Energy, approuvé par l'AMF en date du 28 septembre 2021 sous le numéro I. 21-056 est disponible sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>) et de Waga Energy (<https://investir.wagaenergy.com>). Des exemplaires sont également disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société. Le document d'enregistrement contient une description détaillée de Waga Energy, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risque correspondants.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
ldray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



Waga Energy attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le document d'enregistrement approuvé par l'AMF.

Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en bourse de Waga Energy sur :

<https://investir.wagaenergy.com>

À propos de Waga Energy (www.waga-energy.com)

Créé en 2015 à Grenoble (France), Waga Energy s'est imposé en six ans comme un acteur majeur européen de la valorisation du gaz de sites de stockage des déchets sous forme de biométhane. Entreprise innovante, Waga Energy a développé une technologie d'épuration unique au monde, combinant filtration membranaire et distillation cryogénique. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités d'épuration, appelées WAGABOX®, dans le cadre de partenariats à long terme avec les opérateurs de site de stockage des déchets, et génère des revenus par la revente du biométhane. Au 31 juillet 2021, Waga Energy exploite dix unités WAGABOX® en France représentant une capacité maximale installée de 225 GWh/an. Neuf nouvelles unités sont actuellement en construction, dont une en Espagne et deux au Canada.

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Waga Energy des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Waga Energy n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

L'offre sera ouverte au public uniquement en France postérieurement à la délivrance par l'AMF de son approbation sur le prospectus correspondant.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **États membres** ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
ldray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Waga Energy n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr



Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Laurent Barbotin
Waga Energy
Laurent.barbotin@waga-energy.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idrayer@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
jybarbara@actifin.fr